

**ARRÊTÉ N° ARR\_2024\_0449\_PS\_RD436\_LAVANCIA-EPERCY**  
Portant Permis de Stationnement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU** La demande en date du 03 avril 2024 par laquelle le SICTOM DU HAUT-JURA domicilié 2 chemin de la Soule 39200 SAINT-CLAUDE, représenté par Monsieur Francis LESEUR, Président du SICTOM du Haut-Jura, demande l'autorisation d'implanter 4 conteneurs à déchets semi-enterrés, dont 2 conteneurs pour le flux « ordures ménagères » et 2 conteneurs pour le flux « emballages recyclables », sur la bretelle d'accès à la RD 436 (hors agglomération), commune de LAVANCIA-EPERCY,
- VU** Le code de la voirie routière et notamment l'article L113-2,
- VU** Le code général des propriétés des personnes publiques et notamment l'article L2122-1,
- VU** Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU** Le règlement de voirie départementale du 28/05/2010,
- VU** L'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude,
- VU** L'état des lieux et la réunion du 03 avril 2024,

ARRÊTE

**ARTICLE 1 Autorisation**

Le bénéficiaire est autorisé à implanter 4 conteneurs à déchets semi-enterrés en bordure de la bretelle d'accès à la RD 436 au droit de la parcelle cadastrée section ZC n° 74 sur la commune de LAVANCIA-EPERCY.

**ARTICLE 2 Prescriptions techniques particulières**

Toutes dégradations du domaine public (accotements, talus, fossés, panneaux, ...) feront l'objet d'une remise en état au frais du pétitionnaire.

L'aménagement de visibilité et l'entretien de l'ouvrage sont à la charge du bénéficiaire de l'autorisation.

Une largeur suffisante devra être laissée pour le stationnement du véhicule de collecte et des usagers.

La finition se fera par la pose d'un enrobé autour des conteneurs semi-enterrés et sous le conteneur à verre afin de faciliter le nettoyage et le déneigement.

Une signalisation adéquate sera mise en place afin de garantir la sécurité des usagers.

### **ARTICLE 3 Sécurité et signalisation de chantier**

Pendant toute la durée des travaux, le bénéficiaire devra signaler son chantier de jour comme de nuit conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, 8<sup>ème</sup> partie, signalisation temporaire.

### **ARTICLE 4 Implantation, ouverture de chantier et récolement**

Le bénéficiaire informera le service gestionnaire de la voirie (Agence Routière Départementale de Saint-Claude) au moins 5 jours avant le début du stationnement afin de procéder à la vérification de l'implantation.

A la fin de l'occupation, il préviendra le service gestionnaire qui organisera, si besoin, une visite de récolement.

### **ARTICLE 5 Responsabilité**

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son bénéficiaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation.

Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

### **ARTICLE 6 Formalités d'urbanisme**

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

### **ARTICLE 7 Durée de l'occupation – remise en état des lieux**

La présente autorisation est consentie, en ce qui concerne l'occupation de la dépendance domaniale pour une durée de **1 an à compter de la réception du présent arrêté.**

Elle est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire : elle peut être retirée à tout moment pour des motifs liés à l'intérêt du domaine public routier sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Dans le cas où le stationnement ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera tenu de se mettre en conformité dans le délai fixé par le gestionnaire de la voirie, faute de quoi la présente autorisation deviendra caduque automatiquement.

L'état du domaine public sera contrôlé par le service gestionnaire de la voirie au terme du chantier.

Si des travaux de remise en état sont nécessaires et qu'ils n'ont pas été exécutés par le bénéficiaire au terme du délai fixé par le gestionnaire de la voirie, ils seront exécutés d'office par le Département du Jura.

Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes.

## **ARTICLE 8 Redevance d'occupation du domaine public départementale**

L'occupation autorisée à l'article 1 est soumise à une redevance annuelle. Celle-ci est établie en application du barème approuvé le 1<sup>er</sup> juin 2017.

Le règlement de cette redevance se fera annuellement au vu du titre émis par le service de gestion comptable de Lons-le-Saunier en début d'année.

## **ARTICLE 9 Recours**

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès du Conseil Départemental – Sous-Direction de l'Exploitation et de l'Entretien – 17, rue Rouget de Lisle – 39000 Lons-le-Saunier. La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

### Diffusions

Le bénéficiaire pour attribution

L'Agence Routière de SAINT-CLAUDE pour attribution

La commune de LAVANCIA-EPERCY pour information

CERD de SAINT-CLAUDE pour information

### Signature de l'arrêté





## Demande de permission ou d'autorisation de voirie de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11  
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5  
Gestionnaires des réseaux routiers



**Le demandeur**    Particulier     service public     maître d'œuvre ou conducteur d'opération     entreprise

Nom : SICOM DU HAUT-JURA    Prénom : \_\_\_\_\_  
 Dénomination : \_\_\_\_\_    Représenté par : M. FRANCIS LÉTEUR, PRÉSIDENT  
 Adresse Numéro : \_\_\_\_\_    Extension : \_\_\_\_\_    Nom de la voie : 2 CHEMIN DE LA SOULE, 21 DU PLAT D'ACIER  
 Code postal 39200    Localité : ST-CLAUDE    Pays : \_\_\_\_\_  
 Téléphone 03 84 45 52 29    Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_  
 Courriel : sicom-du-haut-jura @ sicomhautjura.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : \_\_\_\_\_    Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse Numéro : \_\_\_\_\_    Extension : \_\_\_\_\_    Nom de la voie : \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_    Localité : \_\_\_\_\_    Pays : \_\_\_\_\_  
 Téléphone \_\_\_\_\_    Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**Localisation du site concerné par la demande**

Voie concernée : Autoroute n° \_\_\_\_\_    Route nationale n° \_\_\_\_\_    Route départementale n° \_\_\_\_\_    Voie communale n° \_\_\_\_\_  
 Hors agglomération     En agglomération   
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_    Point de Repère (PR) routier de fin d'application : \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_  
 Adresse Numéro : \_\_\_\_\_    Extension : \_\_\_\_\_    Nom de la voie : BRETELLE DIRECTION OYONNAX  
 Code postal 01590    Localité : LAVALLIA-EPERCY  
 Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : \_\_\_\_\_  
 Référence cadastrale : Section(s) : ZC    Parcelle(s) : 74    Lieu-dit : \_\_\_\_\_

**Nature et date des travaux**

Pose de compteur / branchement aux réseaux  <sup>(1)</sup>

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres

Dépôt ou Stationnement  <sup>(2)</sup>    Saillie ou Surplomb  <sup>(2)</sup>    Aménagement d'accès  <sup>(2)</sup>    Ouvrages divers  <sup>(1)</sup>

Station service     Renouvellement     Création

Autres  \_\_\_\_\_

Date prévue de début d'application \_\_\_\_\_    Durée d'application (en jours calendaires) : \_\_\_\_\_

**Nota :** Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

<sup>(1)</sup> Compléter le cadre ouvrages divers    <sup>(2)</sup> compléter le cadre correspondant

**Dépôt ou stationnement** <sup>(2)</sup>

Demande initiale  Prolongation  référence du permis de stationnement : .....

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux  Benne  Grue  Etalage   
 Echafaudage  Mobilier urbain  Terrasses de café  Vente le long de la voie ou sur aire de service   
 Autres (à préciser)  : .....

**Saillie ou surplomb** <sup>(2)</sup>

Largeur : de la voie  mètres de la saillie  mètres  
 des trottoirs  mètres Hauteur sous saillie  mètres

**Aménagement d'accès** <sup>(2)</sup>

Avec franchissement de fossé  : Diamètre du tuyau  millimètre Longueur  mètres

Distance par rapport à l'axe de la chaussée  mètres Nature du tuyau : .....

Sans franchissement de fossé  Largeur de l'aménagement  1,3 mètres

**Ouvrages divers** <sup>(3)</sup>

Travaux sur ouvrages existants  Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable  Eaux pluviales  GDF  Opérateurs réseaux   
 Eaux usées  EDF  Autres (à préciser)  : .....

Sous voirie

Sous accotement ou trottoirs

Tranchée longitudinale  mètres

mètres

Tranchée transversale  mètres

mètres

Fonçage  mètres

mètres

Aménagement de surface ou équipements :

Stationnement  Arrêt bus  Passage supérieur ou inférieur  Équipements de la route

Autres (à préciser)  : .....

**Pièces jointes à la demande**

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

**1 - Pour toute demande**

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000<sup>ème</sup>  <sup>(3)</sup> Photos

**2 - Pièces complémentaires par nature de demande****2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb**

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50<sup>ème</sup>

**2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine**

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>  Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50<sup>ème</sup>

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50<sup>ème</sup>

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 03 04 2024 à ST-CLAUDE

Nom : LESEUR Prénom : FRANCIS Qualité : PRESIDENT DU SICTOM DU HAUT-JURA



# SICTOM du Haut-Jura

Siège administratif : ZI 2 chemin de la Soule 39200 SAINT-CLAUDE

Tél. 03 84 45 52 98 Fax 03 84 45 51 05

Courriel : [sictom-du-haut-jura@sictomhautjura.fr](mailto:sictom-du-haut-jura@sictomhautjura.fr) Site internet : [www.sictomhautjura.fr](http://www.sictomhautjura.fr)

## Projet d'installation de conteneurs semi enterrés à LAVANCIA

Le SICTOM du Haut-Jura équipe progressivement ses communes adhérentes en conteneurs semi enterrés pour la collecte des déchets, en remplacement des bacs roulants classiques.

Pour desservir la commune de LAVANCIA, il a été retenu une implantation des conteneurs sur le site suivant :

→ Bretelle direction Oyonnax

L'emprise du projet s'étendra sur les parcelles suivantes :

. bretelle direction Oyonnax : parcelle ZC 74 / coordonnées 46.33° latitude, 5.68° longitude

Nombre de conteneurs à installer : 4 au total

. bretelle direction Oyonnax : 4 cuves (2 pour le flux « ordures ménagères », 2 pour le flux « emballages recyclables »)

Les conteneurs sont vidés en régie par le SICTOM du Haut-Jura à l'aide d'un véhicule de gabarit important (environ 10.80 m de long sur 2.60 m de large). Ils ont un diamètre extérieur d'environ 1.75 m.

Travaux envisagés (après établissement de DT / DICT en liaison avec l'entrepreneur) :

- Démolition de l'éventuel revêtement de chaussée,
- Terrassement à la pelle sur la surface d'emprise au sol des conteneurs,
- Mise en fouille des conteneurs puis remblaiement,
- Pose d'un revêtement de sol sur l'emprise des travaux après un délai de tassement suffisant,
- Accolement d'un conteneur aérien à VERRE desservant actuellement la commune.

Vous trouverez en pièce jointe un schéma de localisation du site retenu.